



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 273-2019 abrogeant le règlement 211-2014 concernant la rémunération des élus.

Le règlement numéro 273-2019 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 13 juin 2019.

Louise Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 juin 2019 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 13 juin 2019

Louise Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière